

Séance ordinaire du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont convoqués à une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 30 septembre 2025 à 19 h, au 1220, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Déclaration de conflits d'intérêts
 4. Résolutions en bloc
 - 4.1. Adoption du procès-verbal du 26 août 2025
 - 4.2. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2025
 5. Suivi aux dernières séances
 6. Dépôt de la correspondance adressée au Conseil d'administration
 7. Parole au public
 8. Rapport de la direction générale 15 min
 9. Mot du président
 10. Rapports des responsables de comités
 - Comité de Gouvernance et éthique
 - Comité des ressources humaines du CA
 - Comité consultatif de transport
 - Comité de vérification15 min
 11. Points de décision
- Service des ressources matérielles et de l'organisation scolaire**
- 11.1. Demande d'ajout d'espaces 2025-2026 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2026-2036 10 min
- Service des ressources matérielles**
- 11.2. Demande d'ajout d'espaces | Gymnase Saint-Charles (Mesure 50511 – PAFIRSPA) 5 min
 - 11.3. Appel de projets (sous-mesure 50631) | Remplacement de bâtiments ou rénovation majeure d'un bâtiment 10 min
- Service du secrétariat général et des communications**
- 11.4. Membre du personnel d'encadrement sans droit de vote | Rémunération et formation 10 min
12. Points d'information
- Direction générale et Service des ressources éducatives**
- 12.1. Réussite des élèves | État de situation juin 2025 30 min
- Service des ressources éducatives**
- 12.2. Mise en œuvre du PSO | Encadrement local en évaluation des apprentissages 20 min
- Invitée : Patricia Trudeau*
13. Échange entre les membres du Conseil (huis clos)
 14. Levée de la séance

Annick Loiselle
Secrétaire générale

AL/sc

Extrait du Règlement sur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration

8 PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

À l'ordre du jour de chaque séance du Conseil est prévue une période de parole au public pour permettre aux personnes présentes qui le souhaitent de poser des questions au Conseil. D'une durée de 30 minutes, cette période peut être prolongée par le président par périodes supplémentaires de 15 minutes.

Les personnes désireuses de poser une question peuvent s'inscrire au préalable selon la procédure indiquée sur le site Web du CSSP¹. Lors de l'inscription, les personnes concernées doivent s'identifier, communiquer l'objet de leur intervention et déposer s'il y a lieu leurs documents. Le président accordera la parole en priorité à ceux qui se sont inscrits à l'avance.

Une personne qui est autorisée à prendre la parole doit se lever, s'identifier et indiquer, s'il y a lieu, l'organisme ou l'association qu'elle représente. Le président confère la parole à tous les intervenants sur un même sujet avant de passer à un autre sujet. La personne qui parle s'adresse toujours au président. Les questions doivent être brèves et énoncées clairement. Le président peut en tout temps, s'il le juge opportun, limiter la durée d'une intervention. Aucun membre du Conseil d'administration ne s'adresse à la personne qui pose une question.

Le président peut apporter une réponse à la question, ou inviter le directeur général ou une autre personne à le faire. Si aucune réponse ne peut être donnée séance tenante, la question est notée et l'information est transmise dès que possible.

Dernière mise à jour : 23 février 2021

¹ CSSP : Centre de services scolaire des Patriotes